

**SÉANCE DU 7 MAI 2019**

---

**DÉCISION N° 2019 / 92 / AÉROPORT NANTES ATLANTIQUE / 4**

---

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AÉROPORT DE NANTES ATLANTIQUE (44)**

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en son article L.121-1, et suivants, notamment le I de l'article L.121-8,
- vu le code de l'environnement en son article R.121-8,
- vu la lettre de saisine de Monsieur Patrick GANDIL, Directeur général de l'Aviation civile, et le dossier annexé, adressés le 25 octobre 2018,
- vu sa décision n°2018/87/AÉROPORT NANTES ATLANTIQUE /2 du 7 novembre 2018, décidant d'organiser une concertation préalable et désignant Madame Brigitte FARGEVIEILLE comme garante de ce processus de concertation,
- vu sa décision n°2019 / 17 /AÉROPORT NANTES ATLANTIQUE / 3 du 23 janvier 2019, désignant Madame Sylvie HAUDEBOURG comme garante de ce processus de concertation,
- vu le dossier de concertation transmis le 26 avril 2019 à la CNDP par Monsieur Marc BOREL, Directeur du transport aérien, à la Direction générale de l'aviation civile ( DGAC),
- vu la note d'étape établie par les garantes sur la stratégie de concertation (calendrier, périmètres, dossier de concertation),

Considérant que :

- en application de l'article L.121-9, la commission nationale décide de l'organisation d'une concertation, elle en définit les modalités, notamment la durée et le périmètre dans le respect des dispositions des articles L.121-16 et L.121-16-1 après consultation du maître d'ouvrage et du garant,

après en avoir délibéré

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

La Commission nationale considère que le dossier de concertation du projet de réaménagement de l'Aéroport de Nantes Atlantique, proposé par le maître d'ouvrage, la DGAC est suffisamment complet pour engager la concertation préalable.

**Article 2 :**

La Commission nationale approuve les modalités de la concertation préalable, notamment le calendrier et le périmètre du projet de réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Journal Officiel de la République française.

La Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jouanno', is written over a horizontal blue line. A vertical blue line descends from the top of the signature to the word 'La Présidente' above it.

Chantal JOUANNO